

- moyens anti-conceptionnels gratuits à la disposition de tous et de toutes, y compris les mineurs sans autorisation des parents (avec conseil médical gratuit)

- avortement libre et gratuit, sur seule décision de la femme : acte médical réalisé dans des centres médicaux et para-médicaux, remboursés par la Sécurité sociale

- abrogation de toutes les lois répressives qui pénalisent les filles-mères. Droit pour les enfants issus d'une union libre (avec ou sans reconnaissance de paternité) à tous les avantages réservés aux enfants issus de mariages officiels

- divorcer aujourd'hui est un luxe qui peut coûter quelque 5000 F : pour la réduction du divorce à une simple formalité administrative gratuite lorsqu'il s'opère avec consentement mutuel et sans problème économique pour la femme et les enfants ; droit au SMIC pour la divorcée qui reste sans travail, libre accès à la formation professionnelle de son choix ; procédure juridique gratuite lorsque la demande de divorce est faite par un seul des conjoints.

